

**N° 33/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

**Objet de la délibération :**

Affectation du résultat 2021 :  
Budget Déchets Ménagers

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

**Excusé(e)**

Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL

**Absent(e)s**

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°24/22 du conseil communautaire du 14/04/2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget Déchets Ménagers,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2021 du budget Déchets Ménagers comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-33-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2021	2 645 202,74	2 656 699,51	+ 11 496,77
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		1 118,29	+ 1 118,29
	Résultat à affecter			+ 12 615,06
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2021	83 809,65	66 265,33	- 17 544,32
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		180 141,29	+ 180 141,29
	Solde global d'exécution			+ 162 596,97
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2021</b>	Fonctionnement			
	Investissement			
<b>Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en fct et invt)</b>		2 729 012,39	2 904 224,42	+ 175 212,03
<b>Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2022</b>	Report excédent invt (001)		162 596,97	+ 162 596,97
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en recettes de fonctionnement (002)		12 615,06	+ 12 615,06

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

